

TROPHEE SENIORS DU GOLF DE PAU-ARTIGUELOUVE

LES 26 ET 27 AVRIL 2017

REGLEMENT DE L'EPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.*

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers, répondant aux exigences des règles du Statut d'Amateur, licenciés auprès de la Fédération Française de Golf, qui doivent s'être acquittés du « **droit de jeu fédéral** » de 35 € et avoir un **certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf enregistré par la ffgolf avant le début de l'épreuve**, faute de quoi la saisie du score sera bloquée sur RMS, ou être licenciés d'une fédération étrangère reconnue.

Les joueuses et les joueurs doivent avoir 50 ans la veille du 1^{er} jour de l'épreuve, c'est-à-dire nés le 26 avril 1967 ou avant. Pour les joueurs étrangers non licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription.

II - FORME DE JEU

Simple Stroke-Play / 36 trous / 18 trous par jour / Classement sur l'addition des 2 tours. La journée d'entraînement est prévue le 25/04 (*veille du 1^{er} tour*) sur réservation des départs au golf. Les joueurs sont répartis par séries :

- **1 Série Messieurs** : (cat.9 en 2016) comprenant 93 joueurs au maximum, index \leq **21.4**.
- **1 Série Dames** : (10 en 2016) comprenant 27 joueuses au minimum, index \leq **24.4**.

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Seniors, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de dames indiqué dans le tableau précédent.

Seront réservées, 5 places dans le champ des Dames et 15 places chez les Messieurs pour des joueurs non-classés au Mérite Seniors.

L'index pris en compte sera celui du joueur dans Fléole au 20/04 (*date de clôture des inscriptions*).

Classement : Le classement du Trophée Seniors est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte).

Départage : En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play off trou par trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

Tirage des départs : **Premier jour** : ordre croissant des index. **Second jour** : ordre inverse des résultats du 1^{er} tour. Pour chacun des sexes, les séries partent des mêmes marques de départs, repères 3 (jaune) et 5 (rouge).

Limitation du champ des joueurs: Le nombre de participants, toutes séries confondues, sera limité à 120 dont 13 wild-cards.

III - ENGAGEMENTS

Inscription avant le 20/04/2017 à minuit, par écrit au Golf de Pau Artiguelouve - Domaine St Michel 64230 Artiguelouve en donnant les **noms, prénoms et n° de licence, accompagnée du droit d'engagement**.

Droit d'engagement (*comprenant la journée d'entraînement*) _

- Joueurs extérieurs : 50€
- Abonnés Blue Green : 25€
- Membres AS Pau Artiguelouve:15

Tout forfait devra être notifié au comité de l'épreuve par écrit au plus tard le 19 avril avant minuit. Tout joueur déclarant forfait après cette date reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure

IV - REMISE DES PRIX

Les 3 premiers en brut seront récompensés et recevront un souvenir, le vainqueur du Trophée sera le joueur ayant rendu le meilleur score.

V - COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.